



# La gazette Chamarétoise



N° 93 Décembre 2023



## Le mot du maire



Chères Chamarétoises, chers Chamarétois,

Encore une année de passée, une année difficile pour l'ensemble de notre planète, conflits larvés, changement climatique qui s'accélère, inflation qui engendre une accentuation de la pauvreté, violences et incivilités.

Sans verser dans le fatalisme, avec ce climat morose il nous faut relever la tête et se dire que, comme le dit la chanson « ça ira mieux demain ». Les fêtes de fin d'année arrivent et cela va être le moment d'oublier un temps, toute cette actualité déprimante.

Les premiers travaux de la maison Dessales avancent : démolition et gros œuvre progressent de concert, et bientôt la toiture sur la partie grange. Nous imaginons le hors d'eau / hors d'air, pour le printemps prochain.

Vous verrez venir des changements dans les locaux de la mairie : le bureau de l'Agence Postale Communale (APC) va déménager dans les bureaux du secrétariat de mairie. Ce qui va nous permettre d'optimiser les activités de chacun, et d'améliorer le service rendu au public. Nous avons pris un peu de retard, pour cause de dossier d'urbanisme et de dossier d'accessibilité des nouveaux locaux.

Comme annoncé dans la gazette de juillet, le bar devra hélas fermer ses portes au 15 janvier 2024. Cela dit, nous avons d'ores et déjà trouvé un local capable d'accueillir temporairement le bar jusqu'à l'ouverture prochaine de la maison Dessales : ce sera l'ancienne APC (les locaux de l'actuelle Poste).

Mais pour que cette activité fonctionne en 2024, il nous faut trouver un mode de fonctionnement spécifique : vraisemblablement une solution associative, avec du personnel dédié. Une réunion de concertation va donc être initiée auprès des associations de Chamaret, afin d'organiser ce service minimum : les services de bar, de la distribution des journaux, et éventuellement du pain pour nos concitoyens.

Du côté de l'école, un projet est en cours d'élaboration avec notre institutrice Nathalie Legentil et l'APE. Ce programme nommé Micro-Folies, prévu en février, sera ouvert à tous, grands et petits.

C'est le musée du Louvre qui viendra ainsi virtuellement, dans les locaux de la mairie.

Par ailleurs, nous nous sommes rendus compte que les informations instantanées, type coupures d'eau ou d'électricité, n'arrivaient pas dans vos maisons. Aussi la commune vient de se doter de l'application « Panneau Pocket » (solution disponible sur Android). Nous avons commencé à la renseigner.



Pour l'avoir chez vous en instantané, cela il vous suffit de télécharger cette application depuis votre téléphone portable. Les associations pourront aussi profiter de ce mode de transmission pour leurs manifestations, il leur suffira d'envoyer leurs affiches sur la boîte mail de la mairie : [mairie.chamaret@gmail.com](mailto:mairie.chamaret@gmail.com).

Chamaret se met à la page du numérique, vous l'avez probablement déjà constaté : la fibre arrive dans nos maisons depuis fin octobre.

Enfin, les vœux de la municipalité sont prévus le dimanche 7 janvier à 11h à la salle des fêtes.

Vous trouverez à l'adresse [www.mairie-chamaret.fr](http://www.mairie-chamaret.fr) ou [www.chamaret.fr](http://www.chamaret.fr) toutes les informations communales dont vous avez besoin.

En attendant, passez de très belles fêtes et prenez soin les uns les autres.

Cordialement,



### La mairie vous accueille:

Le lundi de 10h00 à 13h00,  
Les mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00  
Fermé le mardi

Permanence du maire:

Sur rendez-vous au 04 75 46 50 82

Contact mairie  **Nouvelle adresse**  
[mairie.chamaret@gmail.com](mailto:mairie.chamaret@gmail.com)

Site Web: [mairie-chamaret.fr](http://mairie-chamaret.fr)



Retrouver toutes nos infos pratiques dans le document joint à cette distribution.

A conserver, une seule édition annuelle. Prochaine mise à jour fin 2024

## SOMMAIRE

Le mot du maire	P 1
La mairie vous accueille	P 2
Informations municipales	P 3
PanneauPocket	P 6
Message aux propriétaires	P 6
2023 2024	P 7
Recensement	P 8
Préservez notre environnement	P 9
Loi APER	P 10
Communication de la CCEPPG	P 10
Vers le numérique	P 11
La vie du village	P 11
La cabanette	P 12
Point travaux	P 13
Le coins des associations	P 14
Aussi à Chamaret	P 15
Le sapin de Noël	P 15
Célébrations	P 16

N° 93 Décembre 2023

Directeur de publication

Maurice BOISSOUT

Imprimeur: Mairie

Récépissé n° 649C2002

Courriel: [mairie.chamaret@gmail.com](mailto:mairie.chamaret@gmail.com)

Tirage à 350 exemplaires



# Informations Municipales

## COMPTE RENDU DE la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16-10-2023

**Secrétaire de Séance : Marie Line TRIQUET**

**Présents** : M.BOISSOUT, F.EYNARD, MC PEYRON, ML TRIQUET, MM DAUBIGNEY, J VERNAZ, M MEY-NARDIE, P. LALLIER, R CHAIX, S GADAIS, J CROUZET,

**Absents** : C SALETES, A ROUSTAN, C BOMPARD

**Procuration** : J VERNAZ pour R CHAIX et J CROUZET pour M BOISSOUT

**En visio** : J CROUZET

**Quorum : 8 Présent : 9**

Séance ouverte à 18h30.

### Approbation du compte rendu du CM du 21-09-2023

Selon document envoyé le 11-10-2023.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider ce compte rendu et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 - Abstentions : 0- Adoptés :11

### Délibération « Aide financière pour voyage scolaire »

La commune a été sollicitée pour une aide financière pour un voyage scolaire pour deux élèves du collège de Suze La Rousse. Depuis la période COVID la commune n'a plus été sollicitée. Le coût financier des voyages scolaires ayant très fortement augmentés ces deux dernières années, proposition est faite d'aider ces deux élèves à hauteur de 80€ chacun

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : Contre : 0- Abstentions : 0 - Adoptés:11

### Délibération « Loi APER, définition d'un zonage EnR (Énergie Renouvelable) »

L'État a souhaité engager plus rapidement le territoire français dans la transition énergétique en publiant la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable.

L'article 15 de cette loi prévoit que les communes doivent définir, sur leur territoire, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable ainsi que leurs ouvrages connexes dans lesquelles les procédures d'implantation pourront être accélérées, selon le calendrier suivant :

Juin 2023 : mise à disposition par l'Etat des données relatives au potentiel des énergies renouvelables.

Réflexion à mener à l'échelle de la commune, pour déterminer, ou non, un zonage

Si la commune ne souhaite pas déterminer de zonage, une délibération du conseil municipal doit être prise en ce sens.

Si la commune souhaite déterminer un zonage :

Une première délibération doit être prise pour définir les modalités de concertation du public (modalités libres).

Le conseil municipal doit, après cette concertation, délibérer pour valider le zonage et transmettre la décision au référent préfectoral (coordonnées en pied de mail) et à l'intercommunalité.

En décembre 2023, dernier délai, le conseil communautaire de la communauté de communes doit tenir un débat sur la cohérence des zones des différentes communes à l'échelle de son territoire.

Le dernier Conseil Communautaire de l'année étant fixé au 14 décembre 2023, on nous demande de bien vouloir transmettre la délibération de la commune au plus tard le 01-12-2023.

Passé ce délai, votre délibération ne pourra être prise en compte et par conséquent, la zone d'accélération des énergies renouvelables sur votre commune ne serait pas validée par les autorités compétentes.

Enfin, le Comité Régional de l'Energie émettra un avis sur la cartographie départementale. Cet avis validera ou pourra donner lieu à une demande de révision des zonages communaux s'il estime que les zones d'accélération identifiées ne sont pas suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux.



Le conseil municipal est favorable à la réalisation d'un zonage. Une concertation du publique va être initiée par voie postale entre le 20-10 et le 12-11 inclus.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de définir un zonage ou non et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés:11

### **Délibération "Demande d'aide auprès de la région travaux maison Dessales "**

En 2019 une délibération pour une d'aide avait été initiée auprès de la Région Rhône Alpes. A l'époque cette demande d'aide n'avait pas été suivie d'effet et le montant des travaux avait été très sous-estimé.

Une nouvelle demande d'aide est en cours d'instruction auprès de la Région, et celle-ci nous demande de faire une délibération complémentaire à la première.

Aussi proposition est faite de reprendre une délibération qui stipulera les nouveaux montants actualisés.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : Contre : 0- Abstentions : 0 - Adoptés:11

### **Délibération «Lignes directrices de gestion »**

Selon documents présentés en Conseil.

Le CDG (Centre de Gestion) nous a demandé de définir les lignes directrices de gestion du personnel.

Cela consiste à recenser le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité et de préparer les mouvements de personnel à venir (changement d'affectation, départ en retraite, etc..)

Ce travail a été préparé par notre secrétaire générale et a été présenté pour avis au comité social territorial départemental, qui a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider ces lignes directrices de gestion et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents les concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés:11

### **Délibération « Recensement, déroulement et rémunération des agents recenseurs»**

Les agents recenseurs sollicités sont Mme Fabienne Jeanmougin et M DidierJegoux.

Les modalités seront identiques à celles prises lors du dernier recensement en 2018 (voir délibération de 2017 jointe).

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés:11

### **Décision modificative "Virements de crédits".**

Selon le document joint, et afin de réaliser le règlement d'honoraires supplémentaires pour les travaux de la Maison Dessales, il est nécessaire de virer des crédits du chapitre 23 (immobilisations en cours) vers le chapitre 20 (immobilisations incorporelles). La sommes à versée est de 14 000€.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette décision modificative et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : Contre : 0- Abstentions : 0 - Adoptés:11

### **Point sur les dossiers en cours**

Déplacement éventuel du bar.

Devis en attente pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle du Conseil et les travaux pour la réorganisation des locaux de la mairie (déplacement de la poste). Ces frais devraient être pris en charge par la poste.

Révision partielle du PLU en 2024, rdv avec M Crouzet a été pris pour le 23 octobre à 9h.

Fibre, ouverture à la commercialisation le 27 octobre 2023.

Travaux maison Dessales.

Eau et assainissement, préparation du transfert de compétence prévu en janvier 2026.

---

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20-11-2023**

Présents : M. BOISSOUT, F. EYNARD, MC PEYRON, ML TRIQUET, MM DAUBIGNEY, J VERNAZ, M MEYNARDIE, R CHAIX, C SALETES,

Absents : S GADAI, C BOMPARD, A ROUSTAN, P. LALLIER, J CROUZET

Procuration : P. LALLIER pour C SALETES, J CROUZET pour M BOISSOUT

Secrétaire de séance : Franck EYNARD

**Quorum : 8 Présent : 9**

Séance ouverte à 18h30.

## Approbation du compte rendu du CM du 16-10-2023

Selon document envoyé le 19-11-2023. Adoptés : 11

### Information « Fermeture de la régie de la salle des fêtes »

A la demande de la DGFIP, nous devons fermer la régie de la salle des fêtes.  
Un complément d'information est demandé à la DGFIP concernant les cautions.



### Délibération « Loi APER, définition d'un zonage EnR (Énergie Renouvelable) »

L'Etat a souhaité engager plus rapidement le territoire français dans la transition énergétique en publiant la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable.

L'article 15 de cette loi prévoit que les communes doivent définir, sur leur territoire, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable ainsi que leurs ouvrages connexes dans lesquelles les procédures d'implantation pourront être accélérées, selon le calendrier suivant :

Juin 2023 : mise à disposition par l'Etat des données relatives au potentiel des énergies renouvelables.

Réflexion à mener à l'échelle de la commune, pour déterminer, ou non, un zonage

Si la commune ne souhaite pas déterminer de zonage, une délibération du conseil municipal doit être prise en ce sens.

Suite au Conseil Municipal du 16 octobre 2023, une concertation des habitants de la commune a été réalisée en octobre 2023 par voie postale. Nous n'avons eu que 10% de retour et 80% des réponses étaient pour un zonage avec une préférence sur l'énergie solaire en toiture, pas d'artificialisation des sols, de déboisement et pas d'éolien. L'avis des concitoyens était en accord avec l'avis du conseil municipal du 16 octobre 2023.

#### **Aussi la commune propose :**

**Energie solaire en toiture, en ombrières, pour toutes les zones U de la commune.**

**Energie solaire en toiture pour les zones A bâties, en ombrières pour les cultures.**

**Energie solaire sur les friches et les terrains incultes**

En décembre 2023, dernier délai, le conseil communautaire de la communauté de communes doit tenir un débat sur la cohérence des zones des différentes communes à l'échelle de son territoire.

Le dernier Conseil Communautaire de l'année étant fixé au 14 décembre 2023, on nous demande de bien vouloir transmettre la délibération de la commune au plus tard le 01-12-2023.

Passé ce délai, votre délibération ne pourra être prise en compte et par conséquent, la zone d'accélération des énergies renouvelables sur votre commune ne serait pas validée par les autorités compétentes.

Enfin, le Comité Régional de l'Energie émettra un avis sur la cartographie départementale. Cet avis validera ou pourra donner lieu à une demande de révision des zonages communaux s'il estime que les zones d'accélération identifiées ne sont pas suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux et nationaux. Adoptés : 11

### Délibération "Avenant d'honoraire suivi de chantier " maison Dessales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin d'assurer le suivi de chantier de la maison Dessales (prestation non prévue dans le projet), il est impératif d'engager un conducteur de travaux ; Les élus devaient assurer cette prestation mais elle se révèle être trop technique. Le conducteur de travaux a pour mission l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier et peut être assurée par M Nicolas CRISTOFOLI compétent dans ce domaine.

Le coût de cette prestation est égal à 2% du montant des travaux.

Proposition présentée en CM pour approbation. Adoptés : 11

### Délibération «Étude et réalisation ventilation cuisine» maison Dessales »

Afin de réaliser l'étude, pour la ventilation cuisine du futur bistrot de pays, l'entreprise MATAL nous a fait parvenir un devis de 6 000.00€ TTC. L'étude est nécessaire pour la réalisation du gros œuvre de la cuisine.

Nous leur avons également demandé un devis pour le système de ventilation qui s'élève à 16 800.00€ TTC

Proposition présentée en CM. Adoptés : 11

### Décision « Mise en place de l'application panneau pocket »

Nous nous rendons compte que les informations instantanées municipales déposées sur le site internet de la commune ne sont pas lues et que le nombre important d'informations sur le site nuit à la bonne transmission des informations instantanées ou rapides.

Aussi proposition est faite que la commune ouvre un compte sur l'application smartphone panneau pocket afin que toutes ces informations soient déposées sur cette application et non sur le site internet de la commune. Le coût de cette installation pour la commune est de 130 euros par an. Adoptés : 11

## Décision modificative « Virements de crédits ».

Afin de réaliser le règlement d'honoraires supplémentaires pour les travaux de la Maison Dessales, il est nécessaire de virer des crédits du chapitre 23 (immobilisations en cours) vers le chapitre 20 (immobilisations incorporelles). La somme à verser est de 23 000€ au lieu des 14 000€ voté lors du dernier conseil. Adoptés : 11



### Point sur les dossiers en cours

Déplacement éventuel du bar : une consultation des associations sera réalisée pour faire avancer ce projet.

Devis obtenu pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle du Conseil et les travaux pour la réorganisation des locaux de la mairie (déplacement de la poste). Ces frais seront pris en charge par la poste.

Information sur dégât des eaux salle du conseil. Les travaux seront pris en charge par les assurances.

Eau et assainissement, préparation du transfert de compétence prévu en janvier 2026.

Grange Dessales : étude de faisabilité d'une vente est lancée

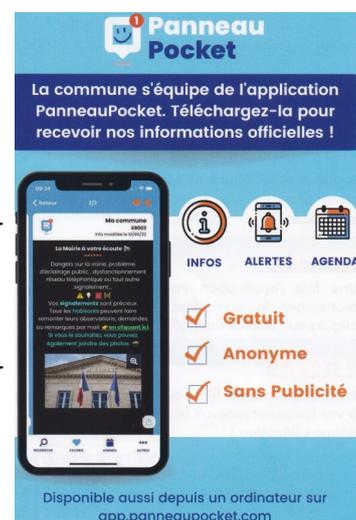
## La commune vous informe

Depuis le 23 novembre la commune pousse sa communication en temps réel vers les utilisateurs qui le souhaitent. Vous recevrez alors les derniers messages, alertes qui peuvent vous intéresser.

Pour obtenir ces informations vous devez télécharger, sur votre téléphone, l'application "PANNEAUPOCKET" depuis le PlayStore pour Android ou l'AppStore pour Apple. Il suffit ensuite de rechercher Chamaret et le mettre en favori.

Vous serez ainsi informé des communications de la mairie.

N'hésitez pas à le faire savoir à tout votre entourage.



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 13 mai à 18h30  
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMARET  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Maurice BOISSOUT, Maire.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : quinze  
Date de convocation : 06/05/2022

**OBJET :**  
Facturation eau et  
assainissement  
aux propriétaires

**Présents :** M. BOISSOUT, M-M. DAUBIGNEY, F. EYNARD, C. SALETES, M. C. PEYRON, P. LALLIER, R. CHAIX, M. L. TRIQUET,

**Procurations :** M. MEYNARDIE pour P. LALLIER, J. VERNAZ pour R. CHAIX.

**Absents :** S. ROUSTAN, G. FAUCON, J. VERNAZ, S. GADAIS, J. CROUZET, C. BOMPARD

Franck EYNARD a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

Vu le turn-over des locataires chez les propriétaires gérants de location il est difficile de recouvrer les factures (environ 7000€) dû à la non communication par ces mêmes propriétaires des départs et arrivées de leurs locataires ;

Le Maire propose de facturer directement aux propriétaires, comme cela est fait dans les communes avoisinantes.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal :** de valider la proposition de la tarification aux propriétaires et non aux locataires et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant ;

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition et donne tout pouvoir à M le Maire pour mettre en place la facturation aux propriétaires.

Fait et délibéré les, jour, mois, an que susdit.

Maurice BOISSOUT,  
Maire



## INFORMATION IMPORTANTE

Rappel aux propriétaires.

Face à la difficulté de recouvrer auprès des locataires, les factures d'eau et assainissement, il a été décidé de les adresser directement aux propriétaires.

Une décision en ce sens a été prise par une délibération en date du 13 mai 2022 et validée par la préfecture.

Une première communication informelle avait été faite dans la gazette de septembre 2022.

L'information a été adressée formellement à l'ensemble des abonnés par un courrier joint à la facturation 2022.

Ci-joint la copie de la délibération

# Ce qui s'est passé sur notre commune en 2023

## Travaux

- Mise en place du deuxième pylône téléphonie mobile sur le site de la station d'épuration
- Fin d'aménagement de l'appartement au-dessus de la poste
- Aménagement vestiaires et douches des services techniques
- Aménagement des jardins partagés
- Mise en place de trois placettes de compostages, une près des tennis, une sur le site du PAV des Buisses et à la sortie du village sur l'avenue de la gare.
- Reprise des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales chemin de la Chapelle
- Aménagement de place de parking chemin de la Chapelle.
- Début des travaux maison Dessales



## Étude

- Fin du déploiement de la fibre optique et commercialisation.
- Élaboration du schéma de l'Eau Potable et de la Défense Incendie (toujours en cours)

# Ce qui change en 2024

A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

**LE GESTE DE TRI SE SIMPLIFIE !**

### STOP AUX BIO-DÉCHETS DANS LES BACS À ORDURES MÉNAGÈRES !

## JE TRIE AUSSI MES BIO-DÉCHETS

Désormais, les déchets biodégradables doivent être déposés dans un composteur individuel ou collectif !

Les placettes de compostage collectif sont en cours d'installation sur tout le territoire de la CCEPPG en collaboration avec les communes.

Vous avez un jardin mais pas encore de composteur ? La CCEPPG soutient le compostage individuel en contribuant financièrement à l'achat d'un kit de compostage ! Pour + d'INFOS, rdv sur [www.cceppg.fr](http://www.cceppg.fr)

### EMBALLAGES ET PAPIERS RÉUNIS

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le geste de tri est simplifié !

Déposez tous les papiers\* et les emballages plastiques, métalliques, cartonnettes, briques alimentaires, dans le même conteneur jaune ou bleu.

Notre Centre de Tri Métropolis à Portes lès Valence fera le nécessaire pour séparer les matériaux !

**POUR BIEN TRIER, PENSEZ À LES DÉPOSER :**

- ✓ Non imbriqués
- ✓ Vides
- ✓ Non lavés
- ✓ En vrac

\*Journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers, lettres, enveloppes, papiers, livres, cahiers, catalogues

**Déchets Biodégradables** = tous les déchets organiques sont compostables : épluchures de tous les fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, restes de repas (cuits ou crus), marc de café et filtres, thé et sachet (sans agrafe), coquilles d'œufs écrasées, essuie-tout, fleurs fanées...

UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?  
Contactez le service Développement Durable de la CCEPPG  
04 90 35 01 52 - [infos@cceppg.fr](mailto:infos@cceppg.fr) - [www.cceppg.fr](http://www.cceppg.fr)



UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?  
Contactez le service Développement Durable de la CCEPPG  
04 90 35 01 52 - [infos@cceppg.fr](mailto:infos@cceppg.fr) - [www.cceppg.fr](http://www.cceppg.fr)





# Agenda premier trimestre 2024



L'INSEE organise le recensement de la population dans notre commune en 2024 entre le 18 janvier et le 17 février (obligatoire et respectueux du RGPD du 6 janvier 1978).

Mme Fabienne Jeanmougin et M Didier Jegoux seront vos agents recenseurs. Ils seront munis d'une carte officielle d'agent recenseur.

Le recensement s'effectue en priorité sur internet. Les agents vous déposent la notice internet pour répondre en ligne ou le formulaire papier si nécessaire

Une date de retour d'information est renseignée pour chaque foyer (délai de 2 à 3 jours). L'agent recenseur suit ce retour et fait les relances nécessaires.

Pour les personnes ne pouvant pas répondre par internet, l'agent viendra récupérer les formulaires papier.

Ils vous remercient de bien vouloir leurs réserver le meilleur accueil.

Possibilités de se faire aider par la conseillère numérique de la CCEPPG pour remplir la déclaration.

Uniquement sur rendez-vous auprès de Charline LAVIE - Tél: 06 67 39 66 15

@: [conseiller.numerique@cceppg.fr](mailto:conseiller.numerique@cceppg.fr)

**Recensement de la population 2024**

**Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !**

Encore plus simple par internet

[le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr)

Le recensement démarre le 18 janvier. Vous serez prévenu par votre mairie.

© Impression: 195 - IMAGES PHENANTER

## Et toujours l'accompagnement à la découverte du numérique

### PERMANENCES DU CONSEILLER NUMÉRIQUE



**CHAMARET**  
salle du conseil  
en mairie



10h00 à 12h00



AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

**2024**  
Vendredi 12 & 26 janvier  
Vendredi 9 & 23 février  
Vendredi 8 & 29 mars

Pour un RDV en dehors des créneaux proposés : contactez Charline !

**CONTACT :**

Charline LAVIE  
06 67 39 66 15  
[conseiller.numerique@cceppg.fr](mailto:conseiller.numerique@cceppg.fr)



Communauté de Communes



# PRESERVONS NOTRE ENVIRONNEMENT DEMAIN IL SERA TROP TARD



## RAPPEL

### TRIER - TRIONS

C'est bon pour la planète



Rappel de la gazette n°89 du mois de décembre 2022.

La loi de février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire stipule que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024.

Comme nous le commande la loi mais surtout notre bon sens, trier les déchets organiques devient une nécessité et une action qui va dans le sens de la préservation de notre planète bien mal en point par ailleurs.

Il va donc falloir « s'y mettre sérieusement ». Pour les personnes ayant un composteur personnel, le geste de tri est déjà rentré dans les mœurs et nous les en remercions. Pour les autres, comme nous le demande cette loi, nous avons mis à disposition des composteurs. **Ils sont situés à l'ancien stade (en place depuis quelques mois déjà), proche du centre village (avenue de la gare, à côté des marronniers, ils ont été fournis par la CCEPPG) et au PAV chemin des carrières (plus volumineux et construits par nos soins).**

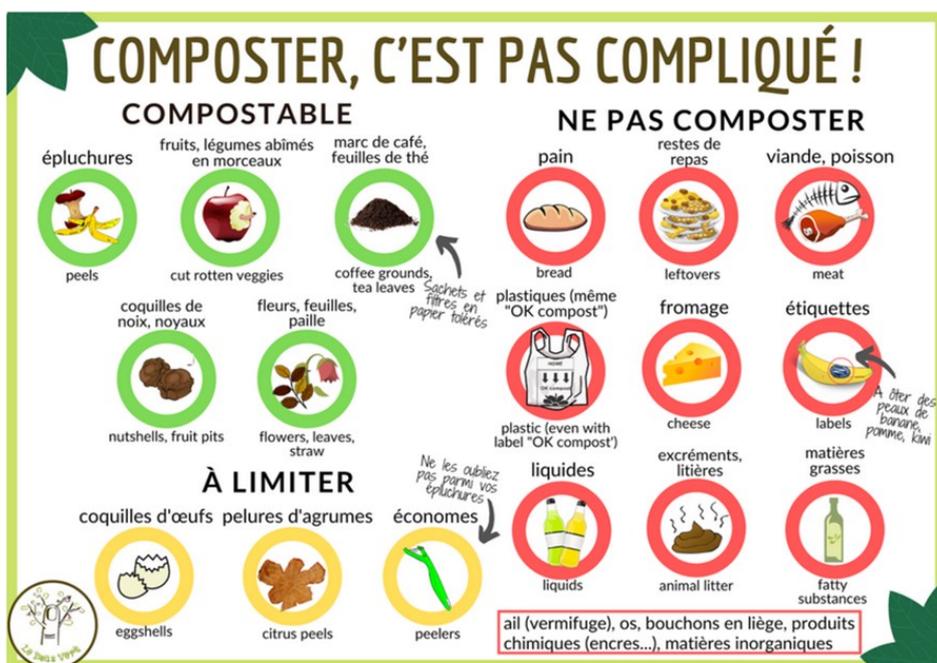
Pour le fonctionnement : un composteur est en utilisation, l'autre en attente et le central est rempli de déchets secs (fournis gratuitement par A Roustan). A chaque apport de biodéchets, il faut ajouter une petite pelle de déchets secs. Quand le composteur est plein, on le ferme et on le laisse faire naturellement son travail de compostage, il faut alors mettre le second en remplissage.

Nous comptons sur le civisme de tous pour ne mettre que des déchets compostables (voir infographie et gazette n°90 d'avril 2023) aux points d'apports. Quand le compost sera prêt, une distribution sera organisée, mais nous n'en sommes pas encore là.

Il ne nous reste maintenant qu'à faire ce geste simple mais utile et nécessaire.

**MERCI D'AVANCE DE VOTRE PARTICIPATION AU BIEN VIVRE ENSEMBLE**

Charles et Franck, sérial trieurs





## Loi APER, définition d'un zonage EnR (énergie renouvelable)

La commune a lancé une consultation de ses habitants par distribution d'un document explicatif qui devait être retourné en mairie pour avis.

Nous avons recueilli 22 réponses en plus de celles des membres du conseil municipal et nous remercions les participants. Dans un souci de transparence, trouvez ci-après les résultats de cette consultation.

La question était de savoir si la commune devait se proposer comme pouvant créer des zones dites d'accélération. Ces zones étant favorisées, recevant le soutien et l'aide de la préfecture dans le cadre de la réalisation d'un projet.

Sur les 22 réponses, 5 sont négatives.

Les arguments principaux étant la dégradation de l'environnement et le soutien à la filière nucléaire plutôt que les EnR.

Les 17 réponses positives soumettent quelques réserves. A savoir : pas d'artificialisation des sols supplémentaire, préservation de l'environnement, pas d'éolien.

Vous trouverez le résultat de la délibération du conseil municipal dans le Compte Rendu joint dans la gazette et sur le site internet de la commune.

Encore merci de votre participation citoyenne.

Franck

## Communication pour la CCEPPG



### Nouveau journal d'information de la CCEPPG



Naissance d'un nouveau journal d'information à la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan : « Mon interco'infos » est paru et a été distribué entre le 6 et 10 novembre dans toutes les boîtes aux lettres de la Communauté de Communes.

N'hésitez pas à leur remonter l'information si vous ne l'avez pas reçu

# AVANCONS UN PEU PLUS VERS LE NUMERIQUE



## Ateliers numériques Gratuits et sur inscription

**Jeudi 11 Janvier :**  
Word / Excel niveau 1

**Mercredi 31 Janvier :**  
14h - 17h30 : Parcours'Sup

**Mardi 13 Février :**  
Initiation aux réseaux sociaux



Imprime par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

**Merci de venir avec votre ordinateur**

**Horaires :**  
12h - 14h / 14h - 16h30

**Lieux :**  
La cité du Végétal  
Ancienne route de Grillon  
84600 VALRÉAS

**Renseignements et inscriptions  
(obligatoires)**

au 06 37 13 91 97 ou au 06 67 39 66 15



### ATELIER NUMÉRIQUE COLLECTIF

WORD / EXCEL NIVEAU 1

PROGRAMME DU 11 JANVIER 2024

#### Les fonctions de base Word : niveau 1

1. Ouvrir le logiciel Word
2. Créer et enregistrer un document Word
3. Ecrire un texte :
  - Sélectionner un texte ou partie de texte
  - Mettre en forme le texte : type police, taille, gras et italique, couleur, saut ligne ...
  - Mettre en forme les paragraphes : aligner le texte, liste à puces ...
  - Reproduire la mise en forme d'un texte
  - Copier / couper ou coller du texte
4. Imprimer un document

#### Les fonctions de base Excel : niveau 1

1. Qu'est-ce que le tableur Excel ?
2. Ouvrir le logiciel Excel
3. Créer et enregistrer un document Excel
4. Vocabulaire du tableur
5. Comment saisir des données :
  - Sélectionner des cellules, lignes et colonnes
  - Gérer le format des cellules (nombres, dates, texte...)
  - Mettre en forme le contenu des cellules : type et taille de police, gras et italique, bordure, couleur
  - Modifier la hauteur, largeur des lignes et colonnes
  - Aligner et orienter le contenu d'une cellule
  - Comment mettre en forme manuellement un tableau
  - Mettre en forme automatiquement un tableau (modèles prédéfinis)
6. Utiliser les 1ères fonctions de calcul : somme, soustraction, multiplication, division, moyenne, max et min
7. Copier/coller les données et recopie incrémentale des formules
8. Comprendre l'onglet "Accueil" du ruban
  - Partie : Presse-papiers, police, alignement, nombre

## LA VIE DU VILLAGE



### Repas de fin d'année de nos aînés à la salle des fêtes

Ils n'étaient pas moins d'une quarantaine! C'est avec un réel plaisir que le 14 novembre nos aînés se sont retrouvés pour déguster un délicieux repas suivi pour certains d'entre eux de parties de belote et jeux de société dans une bonne ambiance.



## Rencontre avec Léa & Alexis de La Cabanette



Qui ne les a pas déjà vu s'affairer presque tous les matins aux aurores, pour installer leurs produits frais à l'entrée Nord du village ?

Hé oui, Léa et Alexis nos épiciers ne ménagent pas leur temps, ni leurs efforts pour que nous ayons à notre disposition de magnifiques fruits et légumes de saison, mais pas que ! Depuis longtemps sur leurs étals, se sont multipliés les autres produits, viandes, fromages, bières et autres produits d'épicerie.

Mais qui sont-ils exactement ?

Au départ nos 2 « Cabanettois » ne sont pas Chamaretois. Léa est Valréasso-Chantemerloise, tandis qu'Alexis lui, est de Richerenches et fils de paysan. Ça l'aidera. Léa se nomme Rosier. Un nom qui forcément vous chante à l'oreille : Yvon Rosier, un autre illustre Chantemerlois, est effectivement son Grand-Oncle.

Nos 2 vaillants épiciers se sont connus au collège, mais se sont « rencontrés » plus tard. Pour leurs études, Léa choisit la communication à Lyon puis Avignon, et Alexis le commerce, du côté de Montpellier. Mais tous 2 souhaitent rapidement quelque chose de plus tangible ; et aussi plus proches tant du pays, que de leurs valeurs.

Léa se rêvait commerçante avant 30 ans, pari gagné haut la main pour elle qui n'a que 27 ans ! Pour Alexis, la Cabanette était une évidence, en plus sédentaire, pour lui qui outre la Travail d'agriculteur, a aussi fait les marchés aux côtés de son Papa.

D'ailleurs si la Cabanette a ouvert ses portes en 2017, Alexis un temps en tandem avec son Père, ne s'y est pas consacré à plein temps. Et ce n'est qu'à partir de 2020 que l'affaire a été officiellement reprise, et Léa a rejoint l'aventure pour former le couple que l'on connaît bien, à présent.

Léa fait davantage dans la créativité et la relation Client, tandis qu'Alexis lui fait plus dans la gestion du commerce et de l'entreprise. En particulier, il source et essaie beaucoup les produits qu'ils achètent : des très bons produits, du local chaque fois que possible, et bio dès qu'on peut bien entendu. Ils ont agrandi la gamme, l'espace de stockage et la Cabanette aussi. Songez qu'au tout début, il fallait faire « la déballe et la remballe » depuis Richerenches.

On est bien mieux Chamaretois, n'est-ce pas ?

Et pourquoi ça marche alors ?

Pour tout ce qu'on a dit précédemment : les produits sont bons, parce que les convictions y sont, parce que l'accueil est excellent et aussi parce qu'ils travaillent d'arrache-pied. L'emplacement aussi est de choix, et le fait qu'il y ait un parking aide certainement aussi.

Et n'allez pas croire qu'ils n'ont qu'une Clientèle aisée et de passage; Alexis estime que, certes si les résidences secondaires aident beaucoup à la saison, 90% de la Clientèle reste Chamaretoise.

Depuis déjà quelques temps, outre Cléo leur chien Beagle (décrit comme l'employé du mois) ils se sont adjoint les services d'une autre Chantemerloise en la personne de Laura, comme quoi l'affaire est ... fructueuse, c'est le cas de le dire ! Mais n'allez surtout pas croire qu'ils roulent sur l'or. Ce succès est dû à leur labeur et au fait qu'ils réinvestissent quasiment tout.

Et ce n'est pas tout, ils ouvrent dès le 15/12, un autre magasin à St Paul cette fois. Parfois on se demande ce qu'ils font en « saison morte » lorsque la Cabanette est fermée l'hiver : non seulement, ils goûtent quelques repos bien mérités après avoir travaillé non-stop, mais ils s'affairent déjà à préparer la saison prochaine ; et cette fois ci le repos sera de courte durée, puisqu'il faut assurer le lancement de St Paul.

Et quand est venu le temps d'une pause, ils s'adonnent à des passions aussi frugales que bucoliques.

Et c'est dans cette même simplicité qu'au moment de se quitter, ils veulent remercier tous les Chamaretois.



**440 Route de Grignan  
Chamaret ( 26, Drôme )**  
(sortie de Chamaret direction Grignan,  
à 300m du village sur la droite)

**epicerielacabanette@gmail.com**

**(+33) 06 51 87 60 15**

**AVRIL - MAI - JUIN  
SEPTEMBRE - OCTOBRE  
NOVEMBRE - DECEMBRE**

**LUNDI FERMÉ**  
**Mardi 8h30-13h**  
**Mercredi 8h30-13h**  
**Jeudi 8h30-13h**  
**Vendredi 8h30-13h + 16h-19h**  
**Samedi 8h30-13h**  
**Dimanche 8h30-13h**

**JUILLET - AOÛT**

**Lundi 8h30-13h**  
**Mardi 8h30-13h**  
**Mercredi 8h30-13h**  
**Jeudi 8h30-13h**  
**Vendredi 8h30-13h + 16h-19h**  
**Samedi 8h30-13h + 16h-19h**  
**Dimanche 8h30-13h**

Ouvert tous les jours fériés (même les lundis)  
**8h30-13h**

Ne nous lèter sur la voie



## POINT TRAVAUX

La phase de déploiement de la fibre sur notre commune est terminée. La majorité des adresses est désormais éligible au raccordement. Vous pouvez le vérifier en vous connectant sur le site [www.ardechedomenerique.fr/eligibilite](http://www.ardechedomenerique.fr/eligibilite).

Vous pouvez maintenant contacter votre opérateur pour en bénéficier.

Le raccordement est pris en charge par ces opérateurs. Attention toutefois, la partie qui se trouve sur votre terrain reste sous votre responsabilité et à votre charge si le tirage du câble s'avère impossible.

Pour plus de renseignement, un nouveau numéro est à votre disposition:

**04 82 48 00 18**

### COMMENT SE RACCORDER AU RÉSEAU ?

4 étapes pour bénéficier du Très Haut Débit

- 1 TESTER SON ÉLIGIBILITÉ**

  - Connectez-vous au site d'éligibilité [www.ardechedomenerique.fr/eligibilite](http://www.ardechedomenerique.fr/eligibilite)
  - Renseignez votre adresse pour savoir si le raccordement est possible.
  - Remplissez le formulaire à votre disposition, si besoin.
- 2 CHOISIR UN OPÉRATEUR**

  - Pour souscrire une offre, contactez l'opérateur de votre choix présent sur le réseau. [www.ardechedomenerique.fr/page/particuliers-operateur-public](http://www.ardechedomenerique.fr/page/particuliers-operateur-public)
  - Une fois l'abonnement validé, votre opérateur effectuera le raccordement de votre domicile.
  - Un technicien prendra contact avec vous pour fixer la date de l'intervention.
- 3 INTERVENTION DU TECHNICIEN**

  - Avant le jour de l'intervention, veillez à bien avoir réalisé les travaux éventuels pour permettre le passage de la fibre sur votre terrain (élagage des arbres, réparation d'une conduite souterraine, installation de gaines...).
  - Le technicien réalise le raccordement.
  - Lorsque son travail est terminé, vous signez un **compte rendu d'intervention**.
- 4 PROFITEZ DE LA FIBRE !**

Après l'activation de la ligne par votre opérateur, vous n'aurez plus qu'à brancher vos équipements pour bénéficier d'une connexion ultra rapide !

**UNE QUESTION SUR LE RÉSEAU PUBLIC ADP ?**  
**ÉLIGIBILITÉ ADRESSE RACCORDEMENT...**  
UN NOUVEAU NUMÉRO À VOTRE SERVICE

**04 82 48 00 18**

[www.ardechedomenerique.fr/faq](http://www.ardechedomenerique.fr/faq)



## Le coin des ASSOCIATIONS



Association de **S**auvegarde de la **T**our et du patrimoine de **C**hamaret

En cette fin d'année et pendant l'hiver, l'ASTC va vous donner l'impression de rentrer en dormance, comme nos bons vignobles environnants.

Mais en fait pas du tout ! L'activité va bon train, puisque notre troupe a repris son activité dans un train d'enfer, pour vous préparer un beau spectacle estival, par et pour les Chamaretois. Pour celles et ceux qui seraient intéressés, tous en voiture, ne ratez pas le train!



L'ASTC est à la recherche d'un nouvel animateur pour nos séances d'astronomie estivales : si vous connaissez quelqu'un dans votre entourage, ne laissez pas filer cette étoile : Invitez la à rejoindre la constellation de la Tour



Un concert exceptionnel sera donné l'été prochain : un nouveau « groupe tribute » entrera dans l'arène, nous vous précisons tout cela lors de prochains échanges, même si une indication vous est donnée ...



Justement, nous allons réfléchir à tous nos projets, et aussi préparer notre AG, qui devrait avoir lieu au printemps. Nous vous tiendrons évidemment informés.

Enfin nous remercions tous nos adhérents, sympathisants, proches ou plus lointains, et leur souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.



Nous vous donnons rendez-vous l'an prochain ... plein d'entrain

*L'ASTC revendique une centaine d'adhérents actifs.*

*Vous avez des idées ?*

*Venez les porter en rejoignant L'ASTC : 06 31 82 97 68 / 06 28 58 28 89 - [tourdechamaret@gmail.com](mailto:tourdechamaret@gmail.com)*



### ACCA LE ROUVERGUE de CHAMARET

Le samedi 4 novembre 2023 à CHAMARET a eu lieu une battue féminine.

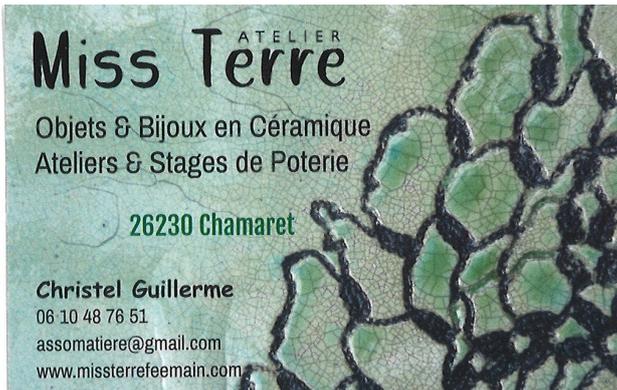
Au local des chasseurs de CHAMARET, 25 chasseresses et 15 accompagnateurs s'étaient donnés rendez vous à 8h suite à l'invitation des chasseurs Chamaretois.

"Les Arté'Miss" (chasseresses drômoises) étaient nombreuses avec leur présidente Mme de LILLO Françoise ainsi que les "Chasseresses du Sud" avec leur présidente des Bouches du Rhône Mme BERLIOCCHI Josyane.

La Fédération des Chasseurs de la Drôme parrainait cette manifestation, son Président M. GANDY Remi nous a fait le plaisir d'être parmi nous, énumérant les règles de sécurité à la chasse, les administrateurs de secteurs M. GIAGNORIO Georges (Tricastin Suze) et M. LOVISA Bernard (Grignan Taulignan) étaient aussi de la partie.

La battue s'est déroulée sur les quartiers Balives et Rouvergue jusqu'à 13h30. La journée s'est poursuivie à la salle des fêtes de CHAMARET où les convives ont dégusté le civet de Daniel et la purée d'Indy. Un grand merci aux bénévoles sans qui cette manifestation n'aurait pas pu avoir lieu ainsi qu'aux participantes et participants.

Le Président Bruno PHILEMON. "



## Le sapin de Noël



La tradition du sapin de Noël vient de la mythologie nordique. On fêtait, durant l'hiver, la renaissance du soleil. L'Arbre incarnait, alors, le renouveau et la vie. Le sapin était décoré de fleurs, de fruits secs et de blé lors des célébrations du solstice d'hiver.

La reine Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XV, a fait installer un sapin au château de Versailles en 1738 et la reine Victoria et le prince Albert, en Angleterre, ont repris cette tradition au cours du 19<sup>ème</sup> siècle.

Le sapin de Noël s'est implanté en France à la suite de la guerre franco prussienne de 1870 : l'Alsace et une partie de la Lorraine sont annexées par la Prusse : certains habitants s'enfuyaient, traversaient l'Atlantique, en emportant, avec eux, leur sapin de Noël et se sont implantés en Amérique du nord

Depuis 1933, aux Etats-Unis, à New-York, au centre Rockefeller-Center, un magnifique sapin, orné de guirlandes et de lumière, est installé : Tous les ans, on peut admirer ce spectaculaire arbre de Noël new-yorkais.

La Norvège, en 1947, décida d'offrir, chaque année, au Royaume-Unis, un sapin de Noël, en remerciement pour son aide lors de la seconde guerre mondiale.

Joyeuses fêtes de Noël à toutes et à tous.

MM Daubigny

**Célébrations Saint Jean François Régis**  
Janvier – Février – Mars 2024 (projet)

Dimanche 31 décembre – 10 h 30	La Baume de Transit
Samedi 6 janvier – 17 h 30 - Epiphanie	La Roche Saint Secret
Dimanche 7 janvier – 10 h 30 - Epiphanie	Grignan -
Samedi 13 janvier – 17 h 30	Salles-sous-Bois
Dimanche 14 janvier – 10 h 30	Montségur sur Lauzon -
Samedi 20 janvier – 17 h 30	Chamaret
Dimanche 21 janvier – 10 h 30	Taulignan – <i>St Vincent</i>
Samedi 27 janvier – 17 h 30	Valaurie
Dimanche 28 janvier – 10 h 30	Tulette
Samedi 3 février - 17 h 30	Bouchet
Dimanche 4 février – 10 h 30 –	Grignan
Samedi 10 février – 17 h 30	Montbrison-sur-Lez
Dimanche 11 février – 10 h 30	Montségur sur Lauzon -
Mercredi 14 février – Les cendres – 18 h 30	Colonzelle
Samedi 17 février – 17 h 30 – 1 <sup>er</sup> d. de carême	Solérieux
Dimanche 18 février – 10 h 30 - 1 <sup>er</sup> d. de carême	Taulignan -
Samedi 24 février – 17 h 30 – 2 <sup>e</sup> d. de carême	Chantemerle-les-Grignan
Dimanche 25 février - 10 h 30- 2 <sup>e</sup> d. de carême	Tulette
Samedi 2 mars – 17 h 30 – 3 <sup>e</sup> d. de carême	Saint-Pantaléon-les-Vignes
Dimanche 3 mars – 10 h 30 - 3 <sup>e</sup> d. de carême	Grignan
Samedi 9 mars – 17 h 30 – 4 <sup>e</sup> d. de carême	Réauville
Dimanche 10 mars – 10 h 30 - 4 <sup>e</sup> d. carême	Montségur sur Lauzon
Samedi 16 mars – 10 h 30 – St Joseph	Roussas
Dimanche 17 mars – 10 h 30 – 5 <sup>e</sup> d. carême	Taulignan
Samedi 23 mars – 17 h 30 – D. des rameaux et de la passion	Rousset-les-Vignes
Dimanche 24 mars – 10 h 30 – D. des rameaux et de la passion	Tulette -
<b>Jeudi saint 28 mars – 18 h 30 – La cène du Seigneur</b>	<b>Colonzelle</b>
<b>Vendredi Saint – 29 mars</b> la passion du Seigneur	14 h : Baume de Transit : Célébration de la passion - 15 h : Notre de Dame de Beauvoir : chemin de croix 19 h : Temple de Taulignan : veillée œcuménique de la passion -
<b>Samedi 30 mars – 21 h - Veillée pascale</b>	<b>Taulignan + Bapt.</b>
<b>Dimanche 31 mars – Pâques – 10 h 30</b>	<b>Grignan</b>
<b>Lundi 1<sup>er</sup> avril – 10 h 30</b>	<b>Beconne – La Roche Saint Secret</b>

Pas de messe ni à Montjoyer ni au Pègue – manque la fête du pardon